

Conseil Syndical du 04 novembre 2020
Conseil effectué en téléconférence

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Jean-Claude BENNERY, Gérard DENIS, Christophe DUPONT, Denis FOURNIER, Fernand GOURLOT, Claude LANCRENON, Bernard LELEU, Stéphanie RAMETTE, Jérôme RICOU, Guy TOUCHARD, Françoise ABSOLU, Michel KLINGEMANN, Jack NIOCHE (connexion à 19:41)

Absents excusés : Philippe BALIN, Sandrine LEROUGE (Olivet), Raphaël RAMETTE (St Pryvé), Didier CHATELLIER (Brochet Olivetaïn).

Participants à titre consultatif : Hugo LEPETIT (permanent de l'ASRL)

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 19h et remercie les syndics présents. Il en profite pour remercier Christophe DUPONT qui organise cette réunion en téléconférence par Zoom.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 22 juin 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 22 septembre 2020

Guy TOUCHARD demande une modification, il souhaite que la phrase : « des mesures doivent être poursuivies cet hiver pour compléter les données » soit ajoutée à la partie concernant le compte rendu de l'expérimentation hivernale.

Cette modification ainsi que le reste du compte rendu sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés

Présentation de la décision modificative budgétaire n°2

Hugo LEPETIT présente la décision modificative budgétaire suivante :

DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60622 : Carburants	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	480.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	110.00 €	0.00 €	0.00 €
D-624 : Transports de biens et transports collectifs	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
D-626 : Frais postaux et frais de télécommunications	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	800.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7752 : Produit des cessions d'immobilisations (ASA)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 300.00 €	1 600.00 €	0.00 €	300.00 €
INVESTISSEMENT				
D-28182 : Matériel de transport	0.00 €	14 497.75 €	0.00 €	0.00 €
R-271 : Titres immobilisés (droits de propriété)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 497.75 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	14 497.75 €	0.00 €	14 497.75 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	14 497.75 €	0.00 €	14 497.75 €
Total Général		14 797.75 €		14 797.75 €

Cette modification budgétaire est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Retour sur la première commission technique.

Christophe DUPONT commence par partager un mail de Raphael RAMETTE (annexe 2) sur les habilitations et les formations nécessaires pour les deux salariés de l'ASRL. Le président s'occupe de cette question importante en priorité.

Bernard LELEU présente les différents points abordés lors de cette première réunion technique : Entretien des ouvrages avec une priorisation des travaux les plus urgents, les différents obstacles de la partie amont du Loiret (grille, bancs de sable). Il précise que la participation à l'entretien des ouvrages sera difficile à mettre en place d'ici la fin d'année du fait d'un manque de temps et souhaite qu'un document de demande type soit créé.

Il rappelle que la Mairie d'OLIVET s'est engagée à curer le banc de sable au niveau de la confluence Dhuy/Loiret mais que d'autres bancs de sables sont préoccupants comme celui en aval de la grille du parc floral ou celui entre le camping et le pont Cotelle.

Il informe aussi qu'un projet de la part de Polytech est en cours sur le remplacement de la grille du parc floral qui aura pour but de faciliter le débit des sources du Bouillon et de l'Abime sans avoir plus d'information à l'heure actuelle.

La prévention de l'apparition des cyanobactéries est aussi à l'étude car le Loiret n'est pas à l'abri de voir réapparaître ces algues dans les différents bassins en période d'étiage et de chaleur.

Bernard LELEU termine sur ce point en donnant la date de la prochaine commission technique qui aura lieu le 17 novembre à 19:30.

Par la suite un échange de point de vue initié par Françoise ABSOLU démarre au sujet de Gobson et notamment sur l'ancien bassin de décantation qui ne remplit plus son rôle suite à l'abaissement du barrage. Elle souhaiterait qu'un nouveau projet de « capture » des sables soit réalisé. Jérôme RICOU informe qu'une décantation ne peut avoir lieu qu'avec une forte diminution de la vitesse d'écoulement permettant de faire tomber les matières les plus lourdes. Il faut selon lui parler de décantation douce ou naturelle sans nécessairement avancer la reconstruction d'un barrage. L'idée pourrait être d'aménager le cours d'eau entre Gobson et l'embouchure avec le Loiret car il n'y a pas de décantation naturelle dans le Dhuy. Denis FOURNIER précise qu'une augmentation de la largeur du cours d'eau est nécessaire avec un curage régulier des berges pour avoir quelque chose d'efficace.

Guy TOUCHARD ainsi que Michel KLINGEMANN mettent en avant le fait que l'accès avec des engins de chantier était facile à Gobson mais le sera beaucoup moins au niveau du camping et qu'il faudra donc étudier les contraintes liées à l'évacuation des matières en suspension.

Claude LANCRENON souhaite que l'ASRL soit force de proposition et propose de dresser une note technique à ce sujet à adresser aux partenaires de l'ASRL. Françoise ABSOLU demande si l'intervention d'un bureau d'étude n'est pas nécessaire afin d'élargir notre champ de vision des possibilités à ce sujet. Le président rappelle que le Dhuy n'étant pas de la responsabilité de l'ASRL il faudra convaincre les différents acteurs pouvant mener à bien ce projet. Il propose que cela soit une priorité de la commission technique voir de créer une commission spécifique à ce sujet.

Questions diverses

Claude LANCRENON informe qu'une réunion sur les travaux du pont Cotelle est prévue le 10 novembre 2020.

Il souhaiterait que l'ASRL soit plus mise en avant et mieux connue par les riverains et les différents usagers du Loiret et souhaite donc renforcer la communication de l'association, la diffusion d'un bulletin en début d'année est nécessaire. Denis FOURNIER précise qu'il souhaiterait en reparler.

Françoise ABSOLU précise qu'avec la situation sanitaire actuelle la distribution manuelle par boitage est impensable et qu'il faut donc penser à faire une distribution par courrier et mail.

Plusieurs syndics précisent qu'il est nécessaire de collecter les numéros de téléphone et les adresses mails des riverains afin de pouvoir aussi les prévenir en cas de crue ou d'apparition de cyanobactéries. Hugo LEPETIT précise qu'il va faire un effort dans ce sens et se renseigner sur la possibilité de faire des publipostages par SMS.

Françoise ABSOLU souhaiterait qu'un point d'information sur l'interdiction de baignade dans le Loiret soit mis en place soit par le bulletin soit par un affichage le long des sentiers piétons. La baignade est dangereuse pour plusieurs raisons du fait de la pollution, de la possibilité de contracter des zoonoses notamment la leptospirose du fait de la présence de ragondins dans la rivière. Michel KLINGEMANN précise aussi que l'envasement du lit de la rivière peut être dangereux. Claude LANCRENON demande que cela soit vu avec la Mairie d'OLIVET pour un affichage sur les berges.

Le président propose que le prochain conseil syndical ait lieu le 9 décembre en téléconférence également, l'ensemble des syndics acceptent cette date.

Il remercie les participants d'être présents et d'avoir participé activement au débat en l'enrichissant.

La séance est close à 20h30.

Le président de séance
Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance
Denis FOURNIER



Secrétariat :
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

☎-fax 02 38 66 47 44
contact@asrl.fr
www.asrl.fr

Le 15 octobre 2020

Mesdames et Messieurs les syndics

CONVOCAION REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Mesdames, Messieurs, Syndics de l'ASRL,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister au conseil syndical de l'ASRL qui se tiendra

Au Secrétariat de l'ASRL,
336 allée Sainte Croix à Olivet.
Le mercredi 4 novembre 2020 à 18h00

En cas d'empêchement, merci de retourner au secrétariat le pouvoir ci-joint, au bénéfice du Syndic de votre choix.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes rendus du conseil du 22 juin 2020 et 22 septembre 2020**
- **Retour sur la première commission technique**
- **Budget rectificatif 2020 et remboursement de frais**
- **Questions diverses :**
 - **Dégagement des sources**
 - **Habilitations des permanents**
 - **Faucardage annuel**
 - **Exutoire sous la RN2020, passage entre Co 'Met et les Chèvres Noires**
 - **Travaux du pont Cotelle**
 - **Règlementation sur le Loiret (baignade, navigation, stockage bois)**

Le vice-président,
Bernard LELEU

> Message du 04/11/20 14:03

> De : raphael.ramette@saint-pryve.fr

> A : leleu.olivet@free.fr, "Jack Nioche" <jack.nioche@wanadoo.fr>

> Copie à : "A S R L" <a-s.r-l@wanadoo.fr>, "Christophe DUPONT" <christophe@dupont-patrimoine.fr>, "Jack NIOCHE" <jack.nioche@orange.fr>, cm@orleans-metropole.fr, "olivier nioche" <olivier.nioche@fr.gt.com>, "Michel Klingemann" <mklinge@sfr.fr>, "gerard denis" <ge.fr.denis@gmail.com>, "Guy TOUCHARD" <touchardguy@orange.fr>, "francoise absolu" <francoise.absolu@wanadoo.fr>, "DIDIER CHATELLIER" <taty1970@hotmail.fr>, "Denis FOURNIER" <fournier.denis@club-internet.fr>, "Morgane GRANDIN" <assistantdirection@apirjso.fr>, "Fernand GOURLOT" <gourlot.claudine@wanadoo.fr>, "Jean Claude Bennery" <jean-claude.bennery@orange.fr>, "Jérôme Ricou" <j.ricou@free.fr>, "CLAUDE LANCRENON" <claude.lancrenon@orange.fr>, "Sandrine LEROUGE" <sandrine.lerouge@olivet.fr>, "Stéphanie RAMETTE" <stephanie.ramette@wanadoo.fr>

> Objet : RE: Réunion Zoom

>

> Bonjour à toutes et à tous,

>

> Je ne pourrais malheureusement être présent ce soir car un conseil municipal est prévu sur les mêmes horaires. Concernant les deux points que je souhaitais aborder :

>

> - pour les sources et/ou résurgences dont certaines sont importantes, je souhaitais proposer que lorsqu'elles sont facilement accessibles, elles soient dégagées et protégées. Cela peut simplement se faire notamment en été si Hugo et Sylvain sont à proximité. Une partie d'entre elles ont fait l'objet d'une cartographie assez précise que détient l'ASRL. Une cartographie plus précise pourrait être envisagée.

> - Concernant les habilitations diverses et variées dont doivent bénéficier Hugo et Sylvain, il est vital de s'assurer qu'ils ont suivi les formations et habilitations adéquates, des équipements de protection individuelle, etc... tant en premier lieu pour leur sécurité personnelle qu' en second lieu, au regard de la responsabilité juridique de nos dirigeants et de l'ASRL. En cas d'accident grave, il appartiendra à l'ASRL de démontrer son respect des règles d'hygiène et de sécurité. Pour mémoire, les dirigeants sont soumis à une responsabilité pénale à titre personnel au titre du non respect des règles et/ou au titre des blessures involontaires, d'exposition de salariés à des risques graves (par exemple art. 223-1 code pénal). La seule absence de formation des salariés suffit pour le juge pénal pour condamner l'employeur, et ce d'autant plus que la rivière est un lieu avec des risques spécifiques. Sans vouloir tomber dans la paranoïa, il est préférable d'être particulièrement vigilant pour la sécurité de Sylvain et Hugo.

>

> Très bonne réunion.

>

> Raphaël